

L'ACTUALITÉ LÉGISLATIVE OU RÉGLEMENTAIRE

Réf. : CDG-INFO2008-22/CDE
PLAN DE CLASSEMENT : 1-35-10
Date : le 3 octobre 2008

Personnes à contacter : Christine DEUDON - Sylvie TURPAIN
Tél. : 03.59.56.88.48/58

REVALORISATION DE L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (I.A.T.) ET DES INDEMNITES FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (I.F.T.S.) AU 1^{ER} OCTOBRE 2008

Les décrets n°s 2002-61 et 2002-63 du 14 janvier 2002 relatifs à l'I.A.T. et aux I.F.T.S. ont prévu que les montants de référence annuels de l'I.A.T. et les montants moyens annuels des I.F.T.S. soient indexés sur la valeur du point fonction publique.

La valeur du point d'indice ayant augmenté de 0,3 % au 1^{er} octobre 2008, vous trouverez ci-dessous les montants de référence annuels de l'I.A.T. et les montants moyens annuels des I.F.T.S. actualisés au 1^{er} octobre 2008.

Néanmoins, ces augmentations ne s'appliquent que dans la mesure où votre délibération prévoit une indexation sur la valeur du point dans la fonction publique.



CATEGORIE C :

J'attire votre attention sur le fait que les montants de l'I.A.T. sont donnés **à titre purement indicatif** en ce qui concerne les grades en échelle 6.

En effet, les arrêtés ministériels fixant les montants de référence annuels pour les corps de l'Etat équivalents ne sont plus adaptés à la nouvelle structure des cadres d'emplois de catégorie C qui ont un grade terminal classé en échelle 6.

Les montants de référence applicables à cette échelle devront par conséquent être confirmés par des textes réglementaires.

INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

AGENTS BENEFICIAIRES ET MONTANTS DE REFERENCE ANNUELS PAR GRADE

CADRES D'EMPLOIS ET GRADES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	MONTANTS DE REFERENCE ANNUELS (EN EUROS)		
	Au 01/02/2007 (+ 0,8%)	Au 01/03/2008 (+ 0,5%)	Au 01/10/2008 (+ 0,3%)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
➤ <u>Rédacteurs territoriaux</u>			
♦ Rédacteurs (jusqu'à l'I.B. 380)	576,49 €	579,37 €	581,11 €
➤ <u>Adjoints administratifs territoriaux</u>			
♦ Adjoints administratifs de 2 ^{ème} classe	439,97 €	442,17 €	443,50 €
♦ Adjoints administratifs de 1 ^{ère} classe	454,67 €	456,94 €	458,31 €
♦ Adjoints administratifs principaux de 2 ^{ème} classe	459,92 €	462,22 €	463,61 €
♦ Adjoints administratifs principaux de 1 ^{ère} classe	466,22 €	468,55 €	469,96 €
♦ Receveurs principaux, chefs de standard téléphonique	459,92 €	462,22 €	463,61 €
FILIERE TECHNIQUE			
➤ <u>Agents de maîtrise territoriaux</u>			
♦ Agents de maîtrise	459,92 €	462,22 €	463,61 €
♦ Agents de maîtrise principaux	479,88 €	482,28 €	483,73 €
➤ <u>Adjoints techniques territoriaux</u>			
♦ Adjoints techniques de 2 ^{ème} classe	439,97 €	442,17 €	443,50 €
♦ Adjoints techniques de 1 ^{ère} classe	454,67 €	456,94 €	458,31 €
♦ Adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe	459,92 €	462,22 €	463,61 €
♦ Adjoints techniques principaux de 1 ^{ère} classe	466,22 €	468,55 €	469,96 €
FILIERE MEDICO-SOCIALE			
➤ <u>Agents sociaux territoriaux</u>			
♦ Agents sociaux de 2 ^{ème} classe	439,97 €	442,17 €	443,50 €
♦ Agents sociaux de 1 ^{ère} classe	454,67 €	456,94 €	458,31 €
♦ Agents sociaux principaux de 2 ^{ème} classe	459,92 €	462,22 €	463,61 €
♦ Agents sociaux principaux de 1 ^{ère} classe	466,22 €	468,55 €	469,96 €
➤ <u>Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles</u>			
♦ Agents spécialisés de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles (grade en voie d'extinction)	439,97 €	442,17 €	443,50 €
♦ Agents spécialisés de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	454,67 €	456,94 €	458,31 €
♦ Agents spécialisés principaux de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	459,92 €	462,22 €	463,61 €
♦ Agents spécialisés principaux de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	466,22 €	468,55 €	469,96 €

CADRES D'EMPLOIS ET GRADES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	MONTANTS DE REFERENCE ANNUELS (EN EUROS)		
	Au 01/02/2007 (+ 0,8%)	Au 01/03/2008 (+ 0,5%)	Au 01/10/2008 (+ 0,3%)
FILIERE CULTURELLE			
➤ <u>Assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques</u>			
♦ Assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 ^{ème} classe (jusqu'à l'I.B. 380)	576,49 €	579,37 €	581,11 €
➤ <u>Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques</u>			
♦ Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 ^{ème} classe (jusqu'à l'I.B. 380)	576,49 €	579,37 €	581,11 €
➤ <u>Agents territoriaux qualifiés du patrimoine</u>			
♦ Adjointes du patrimoine de 2 ^{ème} classe	439,97 €	442,17 €	443,50 €
♦ Adjointes du patrimoine de 1 ^{ère} classe	454,67 €	456,94 €	458,31 €
♦ Adjointes du patrimoine principaux de 2 ^{ème} classe	459,92 €	462,22 €	463,61 €
♦ Adjointes du patrimoine principaux de 1 ^{ère} classe	466,22 €	468,55 €	469,96 €
FILIERE SPORTIVE			
➤ <u>Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives</u>			
♦ Educateurs des activités physiques et sportives (jusqu'à l'I.B. 380)	576,49 €	579,37 €	581,11 €
➤ <u>Opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives</u>			
♦ Aides opérateurs	439,97 €	442,17 €	443,50 €
♦ Opérateurs	454,67 €	456,94 €	458,31 €
♦ Opérateurs qualifiés	459,92 €	462,22 €	463,61 €
♦ Opérateurs principaux	466,22 €	468,55 €	469,96 €
FILIERE ANIMATION			
➤ <u>Animateurs territoriaux</u>			
♦ Animateurs (jusqu'à l'I.B. 380)	576,49 €	579,37 €	581,11 €
➤ <u>Adjoints territoriaux d'animation</u>			
♦ Adjoints d'animation de 2 ^{ème} classe	439,97 €	442,17 €	443,50 €
♦ Adjoints d'animation de 1 ^{ère} classe	454,67 €	456,94 €	458,31 €
♦ Adjoints d'animation principaux de 2 ^{ème} classe	459,92 €	462,22 €	463,61 €
♦ Adjoints d'animation principaux de 1 ^{ère} classe	466,22 €	468,55 €	469,96 €

CADRES D'EMPLOIS ET GRADES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	MONTANTS DE REFERENCE ANNUELS (EN EUROS)		
	Au 01/02/2007 (+ 0,8%)	Au 01/03/2008 (+ 0,5%)	Au 01/10/2008 (+ 0,3%)
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
➤ <u>Chefs de service de police municipale</u>			
♦ Chefs de service de police municipale de classe normale (jusqu'à l'I.B. 380)	576,49 €	579,37 €	581,11 €
♦ Chefs de service de police municipale de classe supérieure (jusqu'à l'I.B. 380)	691,98 €	695,44 €	697,53 €
➤ <u>Agents de police municipale</u>			
♦ Gardiens de police municipale	454,67 €	456,94 €	458,31 €
♦ Brigadiers de PM	459,92 €	462,22 €	463,61 €
♦ Brigadiers-chefs principaux de PM	479,88 €	482,28 €	483,73 €
♦ Chefs de police municipale (grade en voie d'extinction)	479,88 €	482,28 €	483,73 €
➤ <u>Gardes champêtres</u>			
♦ Gardes champêtres (grade en voie d'extinction)	439,97 €	442,17 €	443,50 €
♦ Gardes champêtres principaux	454,67 €	456,94 €	458,31 €
♦ Gardes champêtres chefs	459,92 €	462,22 €	463,61 €
♦ Gardes champêtres chefs principaux	466,22 €	468,55 €	469,96 €

INDEMNITES FORFAITAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

AGENTS BENEFICIAIRES ET MONTANTS MOYENS ANNUELS PAR GRADE

CADRES D'EMPLOIS ET GRADES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	MONTANTS MOYENS ANNUELS (EN EUROS)		
	AU 01/02/2007 (+ 0,8%)	AU 01/03/2008 (+ 0,5%)	AU 01/10/2008 (+ 0,3%)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
➤ <u>Attachés territoriaux</u>			
♦ Attachés	1056,36 €	1061,64 €	1064,82 €
♦ Attachés principaux	1440,67 €	1447,87 €	1452,21 €
♦ Directeurs	1440,67 €	1447,87 €	1452,21 €
➤ <u>Secrétaire de mairie</u>			
♦ Secrétaire de mairie (grade en voie d'extinction)	1056,36 €	1061,64 €	1064,82 €
➤ <u>Rédacteurs territoriaux</u>			
♦ Rédacteurs (au-delà de l'I.B. 380)	840,04 €	844,24 €	846,77 €
♦ Rédacteurs principaux	840,04 €	844,24 €	846,77 €
♦ Rédacteurs chefs	840,04 €	844,24 €	846,77 €
FILIERE CULTURELLE			
➤ <u>Attachés territoriaux de conservation du patrimoine</u>			
♦ Attachés de conservation	1056,36 €	1061,64 €	1064,82 €
➤ <u>Bibliothécaires territoriaux</u>			
♦ Bibliothécaires	1056,36 €	1061,64 €	1064,82 €
➤ <u>Assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques</u>			
♦ Assistants qualifiés de conservation de 2 ^{ème} classe (au-delà de l'I.B. 380)	840,04 €	844,24 €	846,77 €
♦ Assistants qualifiés de conservation de 1 ^{ère} classe	840,04 €	844,24 €	846,77 €
♦ Assistants qualifiés de conservation hors classe	840,04 €	844,24 €	846,77 €
➤ <u>Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques</u>			
♦ Assistants de conservation de 2 ^{ème} classe (au-delà de l'I.B. 380)	840,04 €	844,24 €	846,77 €
♦ Assistants de conservation de 1 ^{ère} classe	840,04 €	844,24 €	846,77 €
♦ Assistants de conservation hors classe	840,04 €	844,24 €	846,77 €

CADRES D'EMPLOIS ET GRADES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	MONTANTS MOYENS ANNUELS (EN EUROS)		
	Au 01/02/2007 (+ 0,8%)	Au 01/03/2008 (+ 0,5%)	Au 01/10/2008 (+ 0,3%)
FILIERE SPORTIVE			
➤ <u>Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives</u>			
♦ Educateurs des APS de 2 ^{ème} classe (au-delà de l'I.B. 380)	840,04 €	844,24 €	846,77 €
♦ Educateurs des APS de 1 ^{ère} classe	840,04 €	844,24 €	846,77 €
♦ Educateurs des APS hors classe	840,04 €	844,24 €	846,77 €
FILIERE ANIMATION			
➤ <u>Animateurs territoriaux</u>			
♦ Animateurs (au-delà de l'I.B. 380)	840,04 €	844,24 €	846,77 €
♦ Animateurs principaux	840,04 €	844,24 €	846,77 €
♦ Animateurs chefs	840,04 €	844,24 €	846,77 €

☒ Rappel des différentes revalorisations des traitements depuis la parution des décrets du 14/01/2002 :

- ♦ Revalorisation de 0,6% à compter du 01/03/2002,
- ♦ Revalorisation de 0,7% à compter du 01/12/2002,
- ♦ Revalorisation de 0,5% à compter du 01/01/2004,
- ♦ Revalorisation de 0,5% à compter du 01/02/2005,
- ♦ Revalorisation de 0,5% à compter du 01/07/2005,
- ♦ Revalorisation de 0,8% à compter du 01/11/2005,
- ♦ Revalorisation de 0,5% à compter du 01/07/2006.
- ♦ Revalorisation de 0,8% à compter du 01/02/2007.
- ♦ Revalorisation de 0,5% à compter du 01/03/2008.
- ♦ Revalorisation de 0,3% à compter du 01/10/2008.

Il est précisé que l'indemnité d'exercice de mission des préfectures (I.E.M.P.) n'est pas concernée par cette revalorisation.
